Département du Tarn

République Française
CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Nombre de membres en exercice: 32 **Présents :** 24 **Votants:** 31	**Séance du 30 mai 2022** L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de **Sont présents:** Jean-Marie FABRE, François BONO, Jean-Claude GUIRAUD, Michel PETIT, Didier GAVALDA, Alain RICARD, Nicolas ALIBERT, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Christine BERNOT, Francis GALINDO, Lucien BIAU, Marie-Christiane BOUSQUET, Christine CALVET, Jean-Marie DESSENS, Françoise GAU, Roger MEUNIER, Paul MUFFATO, Myriam PELFORT, Elsa PERRICHON, Patrick PISTRE, Thierry RAIMBAULT, Christian SAISSAC, Serge SERIEYS, Jean-Michel TALMANT **Représentés:** Françoise PONS par Patrick PISTRE, Bernard CALVET par Françoise GAU, Gilles COMBES par Michel PETIT, David ESCANDE par Didier GAVALDA, Françoise NOGUES par Serge SERIEYS, Valérie SEGUIER par François BONO, Denis SOLIVERES par Jean-Marie FABRE **Excuses:** **Absents:** Geneviève VIALATTE **Secrétaire de séance:** François BONO

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe petite enfance - DE_2022_071 et DE_2022_072

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe Petite Enfnace de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes.
Adopté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe hotel d'entreprises - DE_2022_073

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe Hôtel d'entreprises de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes.
Adopté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Objet: Encaissement des chèques - Vente petits équipements - DE_2022_074

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE que la communauté de communes encaisse les chèques mentionnés ci-avant.
DONNE POUVOIR au Président pour engage les démarches et signer toute pièce relative à ces cessions.

Objet: Désignation référent(e) " logements et habitats indignes " - OPAH - DE_2022_075

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Mme Brigitte PAILHE-FERNANDES comme référente « lutte contre l'habitat indigne » de la communauté de communes.

Objet: Achat terrains - Secteur La Glévade/Cabrol - DE_2022_076

Monsieur le Président expose que la communauté de communes pourrait procéder à l'achat des parcelles de terrains suivantes situées sur le secteur de La Glévade / Cabrol (81490 SAINT-SALVY-DE-LA-BALME) :

- n°1467, section A, secteur Gaillard/La Glévade (superficie de 253 m²)
- n°1789, section A, secteur Gaillard/La Glévade (superficie de 6 459 m²)
- n°1807, section A, secteur Gaillard/La Glévade (superficie de 55 594 m²)
- n°1337, section A, secteur Gaillard/La Glévade (superficie de 253 m²)
- n°1338, section A, secteur Gaillard/La Glévade (superficie de 11 867m²)

Pour une superficie totale de 74 426 m².

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter pour montant de 35 000€ les parcelles de terrains mentionnées ci-avant, sur le secteur de La Glévade / Cabrol (81490 SAINT-SALVY-DE-LA-BALME.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.
DECIDE d'établir cet achat par un acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur François BONO, 1er Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Objet: Achat parcelle de terrain n° 150, section AB, commune de Vabre - Programme d'extension MSP Vabre - DE_2022_077

Monsieur le Président expose que la communauté de communes pourrait procéder à l'achat d'un terrain d'environ 200 m², sur la parcelle 150 section AB.
Le projet est de créer des places de stationnement supplémentaires dans le cadre du programme d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Vabre. Cette cession se fera pour un montant de 5 000€. Cet achat sera réalisé par un acte en la forme administrative

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter pour montant de 5 000€, un terrain d'environ 200 m², sur la parcelle 150 section AB, commune de Vabre.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur François BONO, 1er Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Objet: Création d'un Comité Social Territorial - DE_2022_078

L'assemblée délibérante, après consultation des organisations syndicales intervenue le 1er avril 2022, à l'unanimité, DECIDE :
-De créer un comité social territorial,
-De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel,
-De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel,
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires de la collectivité,
-D'autoriser le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité,
Précise que conformément à l'article 5 du décret 2021-571 du 10 mai 2021, les membres suppléants seront en nombre égal à celui des membres titulaires.
Précise que cette délibération sera transmise sans délai aux organisations syndicales.

Objet: Vente d'un bâtiment à l'entreprise MISSOUM Ahmed, dans le cadre du solde d'un bail de location-vente - DE_2022_079

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre le bâtiment situé sur la parcelle nouvellement cadastrée, section AD n° 214, ZA de la Prade, 81330 VABRE, pour une valeur initiale de 20 750, 20 € soit, déduction faite des montants déjà payés, un montant correspondant au solde de la location de 5 750, 20 € HT.

Objet: Ouverture du compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) avec carte bancaire et mise en place du terminal de paiement électronique (TPE) - DE_2022_080

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) qui fonctionnera avec une carte bancaire via la mise en place d'un terminal de paiement électronique (TPE).
DECIDE de modifier en ce sens les statuts de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal qui devient une "régie de recettes et d'avances".
DONNE pouvoir à Monsieur le Président et aux responsables de l'Office de Tourisme Intercommunal pour mettre en œuvre ces modifications.

Objet: Objet : Tarif de vente de la régie de recette du SPA - DE_2022_081

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de compléter les tarifs des produits et prestations vendus par la Régie de recettes du SPA Office de tourisme Sidobre Vals et Plateaux en fixant le tarif du nouveau produit tel que présenté.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Objet: Complément à la délibération de lancement de la procédure modification n°1 du PLUI " Sidobre-Val d'Agout " - DE_2022_82

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
DE COMPLETER la délibération DE_2021_003 engageant la procédure de modification N°1 du PLUI « Sidobre-Val d'Agout ».
D'APPLIQUER la décision du tribunal en tant qu'elle demande de réexaminer le classement de la parcelle AE 276.
D'INCLURE la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal « Sidobre-Val d'Agout » l'évolution du zonage de la parcelle AE 276 sur la commune de Brassac en transformant cette zone AU0 en zone U2.
DE RECTIFIER la liste des emplacements réservés.
DE NOTIFIER le projet de modification aux personnes publiques associées avant sa présentation auprès du public.

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame la Présidente du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
- Monsieur le Président de l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale des Hautes-Terres d'Oc
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers du Tarn
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Maire des communes concernées
- Mesdames et Messieurs les maires des communes voisines et des communes membres de la communauté de communes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois à compter du 27 mars 2021 au siège de la communauté de communes ainsi que dans les mairies concernées. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Objet: Approbation de la modification n°3 du Plan local d'urbanisme intercommunal " Vals et Plateaux des Monts de Lacaune ". - DE_2022_083

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant de la communauté de communes, à l'unanimité,

- **Décide d'approuver** la modification du PLUi telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la communauté de communes ainsi qu'aux mairies des communes membres concernées à compter du 30 juin 2022. Mention de cet affichage est insérée dans un journal diffusé dans le département.
Le PLUi approuvé et modifié est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes ainsi qu'aux mairies des communes membres concernées aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
La présente délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci- dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué.

Objet: Objet : Convention tripartite pour la fourniture d'eau potable (vente en gros) à la commune de Saint-Salvy-de-la-Balme - DE_2022_084

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la signature d'une Convention tripartite pour la fourniture d'eau potable (vente en gros) à la commune de Saint-Salvy-de-la-Balme, conformément au modèle ci-annexé.
DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour mettre en œuvre cette convention et signer toutes pièce afférente.